

Le décret du 4 février 1794

Il reconnut la liberté et la citoyenneté à 500 000 Haïtiens, à 150 000 Guadeloupéens et Guyanais qui, par leur résistance, active ou passive, avaient lutté pour leur dignité.

Eux ou leur parents avaient été arrachés à l'Afrique, ce qui rend tous les Africains de France solidaires de cette commémoration, aux côtés des Antillais, des Guyanais, des Réunionnais et des Haïtiens.

**« Représentants du peuple français, jusqu'ici nous n'avons décrété la liberté qu'en égoïstes et pour nous seuls. Mais aujourd'hui nous proclamons à la face de l'univers, et les générations futures trouveront leur gloire dans ce décret, nous proclamons la liberté universelle ! »**

Danton, 4 février 1794

Le décret du 4 février 1794 fut abrogé par Napoléon Bonaparte en mai 1802 et le Code noir rétabli en Guadeloupe et en Guyane malgré la résistance héroïque de Delgrès, d'Ignace, de Massoteau, de Solitude, et de milliers d'anonymes, qui sont les ancêtres des Ultramarins d'aujourd'hui.

La résistance au rétablissement de l'esclavage entraîna, de la part des troupes envoyées par Napoléon, des actes d'une barbarie inouïe qui préfigurent, d'une certaine manière, les atrocités commises pendant la seconde guerre mondiale.

Il fallut attendre le 27 avril 1848 pour que la liberté générale soit enfin reconnue, mais, cette fois, avec l'octroi d'une indemnité aux anciens maîtres.

Les Haïtiens se soulevèrent contre la tentative liberticide de Napoléon et, après avoir écrasé les esclavagistes à Vertières, proclamèrent l'indépendance d'Haïti le 1<sup>er</sup> janvier 1804.

Ainsi, beaucoup d'hommes et de femmes, ancêtres des Ultramarins de France et des Haïtiens d'aujourd'hui, ont payé de leur vie la lutte pour que le décret du 4 février 1794 ne soit pas abrogé.

220 ans plus tard, la République française aurait dû célébrer avec éclat cet anniversaire, d'autant qu'une loi du 4 février 1798, jamais abrogée à notre connaissance, déclare le 4 février journée de commémoration officielle de l'abolition de l'esclavage.

Force est de constater que tel n'est pas le cas.

Il existe pourtant un comité des célébrations nationales.

Il existe pourtant un comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

Quoi qu'il en soit, palliant la défaillance (on espère involontaire) des pouvoirs publics, toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par le devoir de mémoire que nous imposent les esclaves qui ont lutté pour la liberté et l'égalité, les hommes et les femmes de la Révolution qui ont payé de leur vie pour défendre ces principes, doivent se rassembler le 4 février 2014 à 18 h précises place du général-Catroux pour montrer, par leur présence silencieuse, que la flamme de la liberté n'est pas éteinte et qu'elle ne s'éteindra jamais.

Pour montrer aussi que le racisme et la négrophobie qui ont exhibé leur odieux visage ces dernières semaines ne font pas partie des valeurs qui ont fondé la République française.

Le texte du décret du 4 février 1794

**« La Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la constitution. »**

Le décret fut appliqué dans la partie française de Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane. Il ne pu l'être en Martinique, du fait de l'occupation par les Anglais

Le 4 février 1794 (16 pluviôse an II) la Convention nationale, prenant acte de la révolte des esclaves d'Haïti, a aboli l'esclavage dans toutes les colonies françaises et a déclaré que tous les habitants des colonies avaient la qualité de citoyen français. Aucune indemnité n'était accordée aux anciens maîtres.

DOCUMENTS

### **1. Le compte rendu des débats**

[Dufay de La Tour] un des trois députés nouvellement arrivés de Saint-Domingue [outre Dufay de La Tour : Belley, né en Afrique et Mills, afro-descendant] fait un rapport sommaire sur les événements qui y ont eu lieu. Il remonte à la cause des malheurs auxquels elle a été en proie ; il la voit dans la politique odieuse et les intrigues de l'Angleterre et de l'Espagne, qui, voulant faire perdre à la république cette colonie intéressante, avaient trouvé moyen d'y organiser la guerre civile. Mais les nègres armés pour la cause de la France ont déjoué par leur courage ces perfides projets, et ont demandé, pour prix de leurs services, la liberté, qui leur a été accordée.

L'orateur conjure la Convention de confirmer cette promesse et de faire jouir pleinement les colonies des bienfaits de la liberté et de l'égalité.

**Levasseur** (de la Sarthe)

Je demande que la Convention, ne cédant pas à un mouvement d'enthousiasme, mais aux principes de la justice, fidèle à la Déclaration des Droits de l'Homme, décrète dès ce moment que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la république. Saint-Domingue fait partie de ce territoire, et cependant nous avons des esclaves à Saint-Domingue. Je demande donc que tous les hommes soient libres, sans distinction de couleur.

**Lacroix** (d'Eure-et-Loir) :

En travaillant à la constitution du peuple français nous n'avons pas porté nos regards sur les malheureux hommes de couleur. La postérité aura un grand reproche à nous faire de ce côté ; mais nous devons réparer ce tort. Inutilement avons-nous décrété que nul droit féodal ne serait perçu dans la république française. Vous venez d'entendre un de nos collègues dire qu'il y a encore des esclaves dans nos colonies. Il est temps de nous élever à la hauteur des principes de la liberté et de l'égalité. On aurait beau dire que nous ne reconnaissons pas d'esclaves en France, n'est-il pas vrai que les hommes de couleur sont esclaves dans nos colonies ? Proclamons la liberté des hommes de couleur. En faisant cet acte de justice, vous

donnez un grand exemple aux hommes de couleur esclaves dans les colonies anglaises et espagnoles. Les hommes de couleur ont, comme nous, voulu briser leurs fers ; nous avons brisé les nôtres ; nous n'avons voulu nous soumettre au joug d'aucun maître ; accordons-leur le même bienfait.

Levasseur : S'il était possible de mettre sous les yeux de la Convention le tableau déchirant des maux de l'esclavage, je la ferais frémir de l'aristocratie exercée dans nos colonies par quelques blancs.

Lacroix :

Président, ne souffre pas que la Convention se déshonore par une plus longue discussion.

L'assemblée entière se lève par acclamation.

Le président prononce l'abolition de l'esclavage, au milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés de *vive la république ! vive la Convention ! vive la Montagne !*

Les deux députés de couleur sont à la tribune, ils s'embrassent. (On applaudit.)

Lacroix les conduit au président, qui leur donne le baiser fraternel.

Ils sont successivement embrassés par tous les députés.

Cambon :

Une citoyenne de couleur, qui assiste régulièrement aux séances de la Convention, et qui a partagé tous les mouvements révolutionnaires, vient de ressentir une joie si vive, en voyant la liberté accordée par nous à tous ses frères, qu'elle a entièrement perdu connaissance. (*On applaudit.*)

Je demande que ce fait soit consigné au procès-verbal ; que cette citoyenne, admise à la séance, reçoive au moins cette reconnaissance de ses vertus civiques.

Cette proposition est décrétée.

On voit sur le premier banc de l'amphithéâtre, à la gauche du président, cette citoyenne qui essuie les larmes que cette scène attendrissante fait couler de ses yeux. (*On applaudit.*)

\*\*\* :

Je demande que le ministre de la marine soit tenu de faire partir sur-le-champ des avisos pour porter aux colonies l'heureuse nouvelle de leur affranchissement.

Danton :

Représentants du peuple français, jusqu'ici nous n'avons décrété la liberté qu'en égoïstes et pour nous seuls. Mais aujourd'hui nous proclamons à la face de l'univers, et les générations futures trouveront leur gloire dans ce décret, nous proclamons la liberté universelle. Hier, lorsque le président donna le baiser fraternel aux députés de couleur, je vis le moment où la Convention devait décréter la liberté de nos frères. La séance était trop peu nombreuse. La Convention vient de faire son devoir. Mais, après avoir accordé le bienfait de la liberté, il faut que nous en soyons pour ainsi dire les modérateurs. Renvoyons aux comités de salut public et des colonies, pour combiner les moyens de rendre ce décret utile à l'humanité sans aucun danger pour elle.

Nous avons déshonoré notre gloire en tronquant nos travaux. Les grands principes développés par le vertueux Las-Casas avaient été méconnus. Nous travaillons pour les générations futures, lançons la liberté dans les colonies ; c'est aujourd'hui que l'Anglais est mort. (*On applaudit.*) En jetant la liberté dans le nouveau monde, elle y portera des fruits abondants, elle y poussera des racines profondes. En vain Pitt et ses complices voudront par des considérations politiques écarter la jouissance de ce bienfait, ils vont être entraînés dans le néant ; la France va reprendre le rang et l'influence que lui assurent son énergie, son sol et sa population. Nous jouirons nous-mêmes de notre générosité, mais nous ne l'étendrons point au-delà des bornes de la sagesse. Nous abattons les tyrans, comme nous avons écrasé les hommes perfides qui vouaient faire rétrograder la révolution. Ne perdons point notre énergie ; lançons nos frégates ; soyons sûrs des bénédictions de l'univers et de la postérité, et décrétons le renvoi des mesures à l'examen des comités.

Ce renvoi est décrété.

Il s'élève quelques débats relatifs à la rédaction du décret.

Lacroix en propose une qui est adoptée en ces termes :

**« La Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la constitution. »**

« Renvoie au comité de salut public pour lui faire incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour l'exécution du présent décret. »

La séance est levée à deux heures et demie.

## **2. Le discours de Louis-Pierre Dufay de La Tour Député de Saint-Domingue**

Législateurs de la France, nous vous devons compte de la situation de Saint-Domingue. Le sang des Français a coulé. La torche de la guerre civile a été allumée à Saint-Domingue par les contre-révolutionnaires, ayant à leur tête Galbaud, le second et l'ami du perfide Dumouriez. Galbaud, à l'instar de son chef, voulut aussi faire arrêter vos délégués et opérer une contre-révolution en faveur de son parti, et ces deux complots, *pareils*, se formaient à la même époque. Dumouriez faisait arrêter vos commissaires dans les premiers jours d'avril, et Galbaud est parti de France le 9 du même mois. Vous observerez qu'à la même époque aussi, divers départements éprouvèrent des commotions de guerre civile. C'était l'ambition, peut-être l'or de l'Autriche ou de la Prusse, qui dirigeait Dumouriez ; à Saint-Domingue, c'est sans doute l'or des Bourbon d'Espagne et des Anglais qui a payé l'auteur de l'incendie du Cap et du massacre de plus de trois mille individus.

On peut même assurer ce fait sans craindre de se tromper, puisqu'il est certain aujourd'hui que Galbaud a pris la fuite du continent de l'Amérique pour se réfugier en Canada, chez les Anglais, qui l'ont accueilli comme un de leurs amis.

Nous voudrions, citoyens représentants, n'avoir à mettre sous vos yeux les événements désastreux de ces journées liberticides qui ont détruit la première ville d'un de vos plus riches départements ; mais notre devoir nous commande de vous dire la vérité, de vous dévoiler tous les forfaits commis par le traître Galbaud. Il serait trop long de vous en faire le détail en ce moment, car nous serions embarrassés de vous dire quel est le crime qu'il n'ait pas commis.

Nous ne voulons point vous faire l'histoire de tous les troubles qui ont eu lieu à Saint-Domingue ; nous ne voulons point fatiguer votre attention par une longue narration des événements présents ; nous devons ménager des moments précieux qui appartiennent à la félicité générale. Nous nous proposons de publier ces jours-ci la relation des malheurs arrivés à Saint-Domingue ; aujourd'hui nous ne vous en parlerons que très succinctement.

Nous allons vous découvrir la plus atroce des trahisons, la plus infâme des coalitions. Vous serez touchés des maux que nous avons éprouvés, et en même temps étonnés que le reste de nos concitoyens ait échappé à tant de dangers. Je réclame votre attention.

Galbaud a voulu servir l'orgueil des blancs, propriétaires comme lui, la plupart perdus de dettes avec l'air de l'opulence, ou dont les engagements égalaient les capitaux. Il a rallié à son parti tous ces fastueux indigents qui, trop connus des commerçants de France, et ne pouvant plus abuser de leur crédulité, voulaient depuis si longtemps amener leur indépendance de la France, ou au moins être indépendants de leurs créanciers.

Il s'est associé tout le parti de la ci-devant assemblée coloniale, qui avait toujours été le foyer de toutes les conspirations, de cette assemblée toujours rivale, mais non ennemie décidée des contre-révolutionnaires, c'est-à-dire les combattants pour disputer l'autorité et s'en emparer, mais se réunissant toujours à eux quand il s'agissait de s'opposer aux lois de la France ; de cette assemblée enfin composée des mêmes membres ou des partisans de cette factieuse assemblée de Saint-Marc qui voulait secouer le joug de la France, qui fut longtemps à la suite de l'Assemblée constituante ; que celle-ci n'aurait jamais dû laisser retourner à Saint-Domingue jusqu'à ce que la révolution eût été complètement consommée et l'organisation coloniale parfaitement établie. Mais, par la perfidie de Barnave, on renvoya les membres de cette assemblée, pour le malheur et la destruction de la colonie. Galbaud a rallié aussi à son parti ces négociants commissionnaires qui se regardaient comme propriétaires des sommes qui leur étaient confiées par le commerce de France, qui voulaient se dispenser d'en rendre compte, et désiraient consommer les banqueroutes qu'ils avaient préparées au moment même de la formation de leurs maisons commerciales. Il a fortifié ce parti de tous ces gens oisifs, rebut de l'Europe, qui abondent dans les colonies, qui sont aux gages du premier qui veut les payer, souvent flétris par les lois, qui sont avides de pillage, et cherchent leurs profits dans la licence. Il eut aussi pour ses principaux partisans et agents tous les contre-révolutionnaires arrivés en grand nombre de France et de Coblenz, et qui, à Saint-Domingue, se trouvèrent au centre des ennemis les plus acharnés de la France. Il a ajouté à ces cohortes d'ennemis presque tous les officiers de la marine, la plupart reste impur de l'ancienne marine royale, dont l'orgueil se trouvait abaissé d'obéir à des commissaires civils, et qui, instruits du complot général contre la république et contre la Convention, voulaient, d'accord avec lui, livrer Saint-Domingue aux Anglais, comme leurs camarades en France voulaient livrer Brest et ont livré Toulon.

Tous ces insensés se regardaient comme une race privilégiée, et prétendaient que les citoyens de couleur étaient placés au-dessous d'eux par la nature, et ils ne pouvaient pardonner à ces derniers la réintégration dans leurs droits, qui avait été prononcée par l'Assemblée nationale.

Galbaud, ministre des vengeances de sa caste, voulut les faire tous égorger ; et, pour parvenir à ses fins, d'accord avec les officiers de la marine, il a corrompu, séduit, trompé les équipages des vaisseaux de guerre et de ceux du commerce, et les a fait servir d'instruments aveugles à sa rage et à son ambition ; mais, pour réussir dans son projet, il fallait perdre en même temps vos commissaires civils qui ne devaient pas souffrir qu'une partie du peuple fût opprimée par l'autre. Aussi Galbaud dirigea-t-il d'abord son attaque contre eux. Il a commencé par faire embosser vos vaisseaux et frégates sur la ville, et, après avoir réuni tous les équipages en armes et une partie des troupes de ligne qu'il avait aussi égarées, il s'est mis à leur tête avec son frère, et a marché contre vos délégués.

Les citoyens de couleur, qui sont le peuple, les véritables sans-culottes dans les colonies, n'oublièrent pas qu'ils devaient observer vos lois des 22 juin, 11 et 17 août, 8 novembre 1792, et 5 mars 1793, et que le pouvoir militaire était soumis impérieusement à l'autorité civile ; ils se rallièrent sur-le-champ autour de vos commissaires, et résolurent d'opposer la plus vigoureuse résistance à une si coupable agression. Ils ont défendu vos collègues avec le plus grand courage, ils se sont battus comme des héros.

Galbaud avait marché avec des canons, avait entouré la maison qu'occupaient les commissaires; il était maître des hauteurs qui dominant la ville, de l'arsenal, de toutes les munitions ; la maison où étaient logés les commissaires était battue en brèche, traversée de toutes parts par les boulets, et prête à s'écrouler sur leur tête. Les citoyens du 4 avril, leurs défenseurs, allaient être accablés par le nombre ; ils engagèrent les commissaires civils à se mettre en sûreté et à se retirer hors de la ville. Vos délégués étaient au moment de tomber entre les mains de vos ennemis. Ils ne purent résister aux instances qui leur furent faites de ne point compromettre l'autorité nationale. S'ils avaient été faits prisonniers ou étaient tombés victimes de la fureur des rebelles, la contre-révolution tant désirée dans ce pays, qui était un nouveau Coblenz, était faite sans aucun obstacle, la souveraineté de la nation méconnue, et les Espagnols, qui n'attendaient que le signal, étaient les maîtres de la colonie. Vos commissaires cédèrent aux prières des citoyens de couleur, et firent leur retraite à une lieue du Cap.

En ce moment un grand nombre de nègres de la ville, domestiques ou ouvriers, indignés de

voir vos délégués chassés de la ville et forcés à fuir, et d'un autre côté de voir les citoyens du 4 avril, qu'ils regardaient comme leurs amis, prêts à tomber sous les coups de Galbaud, après avoir déjà perdu un grand nombre d'entre eux, vinrent leur offrir de se joindre à eux pour repousser leurs ennemis.

Dans l'extrémité où se trouvaient les citoyens du 4 avril, sur le point de succomber, ils ne purent refuser un secours qui pouvait leur sauver la vie à tous ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants.

Les nègres de la plaine et des montagnes voisines ayant été instruits des événements du Cap, et qu'on y massacrait les citoyens du 4 avril, étaient accourus aussi de toutes parts à leur secours. Avec ce renfort les citoyens du 4 avril marchèrent avec un nouveau courage contre Galbaud, le mirent en fuite le premier de tous ; et le forcèrent de se rembarquer avec une partie de sa troupe ; mais ils ne purent arrêter la fureur de ses satellites et de ses agents, qui voyaient la victoire et les commissaires civils leur échapper, et qui, dans leur rage infernale, livrèrent la ville aux flammes et au pillage.

Les citoyens du 4 avril et leurs auxiliaires s'occupèrent seulement à sauver un grand nombre de blancs de tout âge et de tout sexe. Voilà comme ils usèrent de l'avantage qu'ils venaient de remporter sur leurs ennemis.

Les esclaves, qui étaient en insurrection depuis eux ans, instruits par les flammes et les coups de canon que le Cap était attaqué, crurent sans doute cette occasion favorable pour rentrer en grâce, et vinrent en foule offrir leurs services ; ils se présentèrent en armes devant vos délégués. « Nous sommes nègres, Français, leur dirent-ils ; nous allons combattre pour la France : mais pour récompense nous demandons la liberté. » Ils ajoutèrent même : *les Droits de l'Homme*. Si on les avait refusés, ils auraient pu accepter les propositions des Espagnols, qui les sollicitaient depuis longtemps, et qui avaient déjà gagné quelques principaux chefs. Les commissaires civils préférèrent les ranger du parti de la république, d'autant plus qu'ils étaient aguerris depuis deux ans aux exercices de la guerre. Nous étions dans la confusion ; les noirs sentaient leurs forces ils auraient pu même les tourner contre nous si on les avait indisposés. Il n'y avait pas à balancer dans la position où se trouvaient vos délégués ; ils déclarèrent donc que la liberté serait accordée, mais seulement aux guerriers qui combattraient pour la république contre les Espagnols ou contre les ennemis intérieurs. Ils annoncèrent aussi, afin de ne pas faire de mécontents dans une circonstance si critique, qu'ils s'occuperaient d'améliorer le sort des autres esclaves.

Citoyens, vous connaîtrez par la relation les divers événements qui se sont succédé pendant ces jours de calamités ; vous y verrez tous les excès, tous les désordres de l'incendie et du pillage qu'ont à se reprocher Galbaud et ses complices, les auteurs de cet horrible attentat contre l'autorité nationale. Vous verrez le départ de ce monstre qui a enlevé tous vos vaisseaux, encloué les canons de tous vos forts, brisé tous les affûts, jeté tous les vivres et toutes les munitions à la mer, enfin laissé le Cap sans ressources et sans défense. Vous verrez, à la suite de ces maux, tous les noirs de la partie du Nord livrés à eux-mêmes, sans frein, sans guides, ne connaissant presque d'autre loi que leur volonté ; vos commissaires n'ayant encore aucune force pour les contenir étant dans le dénuement le plus absolu de toutes ressources et d'approvisionnements de tout genre, enfin dans la plus grande détresse, et n'espérant plus, pour conserver la colonie à la France, que dans la force des citoyens nouveaux qu'il fallait attacher à la république. Vous serez convaincus, j'espère, que c'est la force des événements qui a amené ensuite, qui a entraîné la grande mesure de liberté dans la partie du Nord, comme le seul port de salut pour conserver la population blanche et même les citoyens du 4 avril.

La plupart des esclaves de la partie du Nord étaient soulevés depuis deux ans, et, après avoir été d'abord les instruments des contre-révolutionnaires, combattaient pour leur liberté, et on ne pouvait plus espérer de les faire jamais rentrer dans leur devoir : une partie des autres avait été appelée à la liberté pour récompense d'avoir défendu les lois de la France et les délégués de la république contre Galbaud et ses complices ; mais tous les hommes se disaient et voulaient être compris dans le nombre des guerriers, et prétendaient par-là obtenir leur liberté. Il ne restait donc plus que les femmes et les enfants ; c'était pour ceux-ci qu'ils réclamaient encore une nouvelle faveur ; ils disaient : « Ce n'est pas la faute de nos femmes si elles n'ont pas pu s'armer pour la France. Peut-on les punir de la faiblesse de leur sexe ? »

Pourquoi les rendre plus malheureuses que nous ? Elles partagent nos sentiments ; pendant que nous nous battons pour la France, elles les inspireront à nos enfants ; elles travailleront pour nourrir les guerriers. » Ils ajoutaient : « Si plusieurs de nos femmes ont été achetées, on peut bien nous faire cadeau du prix de leurs personnes, en récompense des services passés et présents. Nous vous observons que la liberté que vous nous avez accordée, nous l'avions déjà ; celle que nous vous demandons aujourd'hui, nous la mériterons par nos services futurs, et nous nous engageons à combattre pour la république tant qu'elle voudra. Pour les femmes qui sont nées sur le territoire français, elles ne devraient pas être esclaves. Quant à nos enfants, c'est notre propriété, c'est notre sang. On n'a jamais pu disposer de notre postérité : les garder dans l'esclavage, c'est nous condamner à un malheur éternel, c'est nous arracher la vie.

Les citoyens du 4 avril, en reconnaissance des services que leur avaient rendus les noirs dans les journées des 20, 21 et 22 juin, où on voulait les assassiner et où les noirs les avaient si généreusement secourus, eurent la générosité de se joindre eux-mêmes aux noirs pour implorer le commissaire civil en faveur de leurs défenseurs, et furent les premiers à faire le sacrifice de leurs esclaves, à qui ils donnèrent la liberté. Mes frères, mes collègues ont donné les premiers l'exemple.

Citoyens législateurs, votre commissaire civil était sans doute fort embarrassé de répondre. On pouvait craindre que ces guerriers, quoique pétitionnaires respectueux jusqu'alors, dans leur ardeur ou dans leur désespoir, ne pensassent à employer leurs armes pour assurer la liberté de leurs femmes et de leurs enfants ; alors la colonie se trouvait replongée dans un nouveau chaos dont rien ne pouvait plus la tirer, et la souveraineté nationale était à jamais anéantie. N'était-il pas plus prudent d'éviter ce danger ? Les Espagnols et les Anglais, auxquels s'était déjà réuni un grand nombre de contre-révolutionnaires, étaient là tout prêts qui les appelaient et leur tendaient les bras. Les Espagnols leur offraient de l'argent avec la liberté, et même des grades supérieurs ; il ne fallait pas laisser échapper l'instant favorable, sans quoi tout était perdu. N'était-il pas d'une politique sage et éclairée de créer de nouveaux citoyens à la république pour les opposer à nos ennemis ?

Au reste, si nous devons perdre nos colonies (ce que je suis bien loin de croire ni de craindre), n'était-il pas plus glorieux d'être justes, et plus raisonnable de faire tourner cette perte au profit de l'humanité ?

Dans cette extrémité pressante votre commissaire en résidence au Cap rendit la proclamation du 29 août, que nous avons remise au comité de salut public. Les noirs de la partie du Nord étaient déjà libres par le fait, ils étaient les maîtres. Cependant la proclamation, en les déclarant libres, les assujettit à résidence sur leurs habitations respectives, et les soumet à une discipline sévère en même temps qu'à un travail journalier, moyennant un salaire déterminé ; ils sont en quelque sorte comme attachés à la glèbe.

Sans cette mesure prudente et salutaire, dans la crise où nous nous trouvions, c'en était fait de la colonie entière, de la souveraineté nationale sur cette précieuse possession : c'en était fait de la population blanche ; c'en était fait des citoyens du 4 avril, ces Français nouveaux créés par l'Assemblée nationale ; c'en était fait d'une multitude innombrable d'hommes qui, dans le désarroi général, se seraient entr'égorgés les uns les autres, divisés en cent partis différents, toujours en guerre, opprimants ou opprimés ; et une partie d'entre eux servirait peut-être, les uns les indépendants, les autres les royalistes, d'autres les Espagnols ou les Anglais.

Les colons, accoutumés à se débattre de toutes leurs forces en présence de la liberté, vont employer toutes sortes de manœuvres pour vous tromper. Ils vont chercher, à leur ordinaire, à vous alarmer par toutes sortes de tableaux sinistres. Ils vont vous peindre les villes insurgées, votre commerce ruiné, votre trésor appauvri, votre influence politique déperissant.

Que les habitants de nos villes de commerce soient détrompés ; que les commerçants se rassurent, se tranquillisent : qu'ils sachent que les propriétés ne sont et ne seront point bouleversées à Saint-Domingue ; qu'ils lisent la proclamation du 29 août ; qu'ils apprennent que les noirs travailleront à les rembourser, et d'autant plus volontiers qu'ils auront un salaire raisonnable à espérer pour leur travail, pour leurs sueurs. Les négociants ne perdront tout au plus que le commerce des hommes. Mais six cent mille hommes libres cultiveront-ils moins que

six cent mille esclaves? Qu'ils croient bien que ces mêmes hommes libres fourniront plus de bras à la culture que tous les comptoirs de l'Afrique. Leurs femmes ne sont point stériles : les négociants verront que le déficit apparent de la repopulation est la dénonciation complète du système de servitude de notre ancien gouvernement, et ne servirait qu'à augmenter, à leur détriment, les dettes des colons infidèles ou malheureux, sans augmenter les revenus.

Les négociants s'applaudiront bientôt du nouvel ordre de choses qui va s'établir à Saint-Domingue, et dorénavant le commerce, y reposant sur le respect des engagements, accroîtra la prospérité de la métropole. Citoyens, nous vous le disons avec la conviction de l'expérience, il n'y a rien de si cher que la culture par esclaves. Vous verrez que votre colonie de Saint-Domingue sera bien plus florissante, cultivée par des mains libres, que votre trésor n'éprouvera pas longtemps de déficit ; que cette nouvelle colonie produira plus à la métropole que ci-devant ; que votre influence politique est assurée à Saint-Domingue, et que bientôt elle dominera sur tout l'archipel mexicain.

Si quelques négociants français, habitués aux anciens préjugés coloniaux, regrettent la révolution qui vient de s'opérer à Saint-Domingue et la regardent comme un malheur, comme un échec à leur fortune, qu'ils réfléchissent sur les circonstances où nous nous trouvons, où chacun fait à sa patrie quelques sacrifices. Qui de nous ne se fait pas gloire d'avoir fait son offrande ? Qu'ils considèrent que la mesure prise par les commissaires civils n'a pas été spontanée, qu'ils ont été contraints de l'adopter pour sauver la souveraineté nationale ; en un mot, que ce sont les contre-révolutionnaires, les agents des puissances étrangères, que c'est le traître Galbaud, lieutenant et complice de Dumouriez, qui l'ont provoquée, qui l'ont forcée ; qu'on voulait livrer à nos ennemis la colonie de Saint-Domingue : et alors nous leur demanderons, si elle était tombée entre les mains des Anglais ou des Espagnols, comment ils auraient été payés de ce qui leur est dû. Qu'ils n'oublient pas aussi qu'ils doivent s'en prendre aux négociants, leurs commissionnaires à Saint-Domingue, qui, coalisés avec Galbaud, au lieu de s'opposer à ses desseins, ont secondé et favorisé tous les désordres et pris les armes avec lui, et surtout que depuis leur fuite avec leurs chefs, depuis qu'ils sont parvenus à rendre leurs comptes par l'incendie du Cap, la plupart d'entre eux vivent dans la plus grande opulence au continent de l'Amérique, et beaucoup y ont déjà acheté des terres, ont levé des maisons et magasins de commerce avec les fonds qu'ils ont eu la précaution de se ménager et de faire mettre à bord des bâtiments de la rade, quelques jours avant l'incendie.

Nous plaignons sincèrement les négociants de France qui ont été ainsi victimes de leur confiance, de leur bonne foi, mais il ne s'agit pas ici pour eux seulement de regretter, mais de songer au remède. Ils doivent plutôt voir cette révolution comme une nouvelle branche de commerce qui vient de s'ouvrir pour eux, et qui offre à leur industrie des bénéfices plus clairs, plus assurés, plus multipliés que ceux qu'ils faisaient autrefois. Qu'importe pour le négociant la couleur de la main dont il achète les denrées qu'il exporte, et à qui il vend les siennes ? Surtout qu'ils ne soient ni assez faibles ni assez confiants pour se laisser tromper par des contre-révolutionnaires, colons ou autres, qui ont intérêt de les égarer. Qu'ils sachent que c'étaient les planteurs contre-révolutionnaires, qui se disaient leurs amis, qui vendaient la colonie de Saint-Domingue aux Anglais ; qu'ils lisent le traité passé par les colons contre-révolutionnaires, signés à Londres en février 1793, et arrêté à Saint-Domingue sans doute bien longtemps avant, puisqu'il a fallu le temps aux porteurs de pouvoirs d'arriver en Europe. (Nous avons remis ce traité à votre comité de salut public). Que nos négociants lisent surtout la clause qui exige des Anglais, comme une des premières conditions de la servilité, un sursis de dix ans pour toutes les dettes ; qu'ils reconnaissent la religion de l'assemblée de Saint-Marc et de l'assemblée coloniale qui l'a suivie ; qu'ils apprécient le but de toutes les intrigues et de toutes les manoeuvres qu'ils ont ou favorisées ou méconnues ; qu'ils sentent enfin que les traîtres n'ont jamais voulu que les tromper, et ne cherchaient que l'indépendance des lois de la France et celle de leurs dettes.

Tandis que Galbaud était porteur du traité passé en février, qui livrait Saint-Domingue à l'Angleterre ; tandis qu'il voulait s'emparer de vos commissaires civils, les colons contre-révolutionnaires accusaient ces mêmes commissaires devant la Convention nationale, afin de consommer ou de légitimer les crimes de Galbaud, qu'eux et les contre-révolutionnaires de France avaient commandés de concert. Ils voulaient absolument déplacer vos délégués, à quelque prix que ce fût, afin d'avoir un champ libre et d'assurer l'exécution de leurs complots ;

ils vous demandaient non pas de les faire juger, mais de les mettre hors de la loi.

Eh ! pourquoi ensevelir les preuves de leurs crimes ? S'ils sont coupables, il faut au contraire les mettre au grand jour. Ces accusateurs, qui se disent si patriotes, pourquoi ne vous demandent-ils pas plutôt un tribunal révolutionnaire dont nous avons tant besoin, et bien plus que de troupes ? Nous ne vous demandons pas de troupes ; nous voulons ménager la vie de nos braves soldats-citoyens, qui ne sont point faits aux climats brûlants, et qui sont nécessaires pour opposer en Europe aux armées plus qu'il n'en faut ; nous vous épargnerons les dépenses immenses de transport. Nous vous demanderons un tribunal révolutionnaire pour première localité ; pour seconde, des patriotes choisis, mais des patriotes à la façon de France, et voués invariablement à la république française, et ensuite de la poudre pour combattre : elle ne servira pas celle-là pour tirer sur les citoyens de couleur ni sur les noirs, mais bien sur les Anglais et les Espagnols.

Ce sont ces mêmes contre-révolutionnaires ou soi-disant patriotes qui, depuis quatre ans, ont induit en erreur presque tous les négociants de vos principales villes de commerce ; ce sont eux qui voulaient les ranger du parti fédéraliste, parce que ce système était parfaitement conforme à leurs vues, puisqu'il établit un gouvernement particulier à chaque département, c'est-à-dire *le régime intérieur* (ou petit corps législatif) ; régime tant désiré, tant sollicité par les colons, parce que c'est une indépendance de fait ; enfin ce sont encore ces mêmes hommes, n'en doutez pas, qui, d'accord avec les négociants aristocrates, royalistes ou fédéralistes, ont provoqué dans toutes ces villes des mouvements d'insurrection contre l'autorité nationale. Leur cause était commune ; les uns auraient perpétué l'infâme trafic des hommes, et les autres auraient éternisé l'esclavage.

Il est temps que le vil intérêt et que la cupidité mercantile se taisent et fléchissent devant la justice et la raison. Que les négociants qui sont attachés à leur patrie sortent enfin de leur aveuglement, et qu'ils jugent à présent, ainsi que tout le peuple français, entre nos commettants, vrais républicains, et les traîtres renégats de leur patrie.

Nous ne vous rappellerons pas qu'en 1790 des députés avaient été envoyés en Angleterre pour faire des propositions au ministre Pitt ; que depuis, dans les premiers jours de l'insurrection, on a arboré à Saint-Domingue la cocarde noire et foulé aux pieds notre cocarde nationale ; que depuis des commissaires particuliers ont été envoyés directement au tyran par cette assemblée coloniale conspiratrice : nous vous dirons seulement que ce sont les plus accrédités, les plus intrigants d'entre les colons blancs, qui, secondés par les chefs et les agents du gouvernement, ont excité le premier soulèvement des noirs à Saint-Domingue, justement à l'époque de la fête de Louis, et leur ont donné le nom du tyran pour cri de ralliement ; que ce sont eux qui depuis ont prolongé l'erreur des noirs et les ont ralliés aux Espagnols, afin de soutenir les royalistes et toutes les prétentions des aristocrates ; que ce sont eux qui étaient à leur tête et dirigeaient tout leurs mouvements.

Ne sont-ce point eux aussi qui ont livré aux Espagnols le fort de Ouanaminthe avec tous ses canons, ses munitions, ses approvisionnements et sa garnison, de quatre ou cinq cents hommes, sans tirer un seul coup de fusil ?

Ne sont-ce point eux qui ont négocié avec les Espagnols, et signé un traité pour leur livrer les quartiers de la Marmelade et de la Petite-Rivière ?

Ne sont-ce point eux qui ont fait passer, en un même jour et sans aucune attaque ni combat, onze cents hommes de nos troupes de ligne chez les Espagnols, avec armes et bagages ?

Ne sont-ce point eux qui étaient d'intelligence avec les Anglais au Môle et à la Jérémie, et qui leur ont livré ces deux places qui, depuis, ont été reprises ?

Ne sont-ce point eux encore qui, le 14 juillet dernier, aux Cayes, animés du même esprit qu'au Cap, ont soulevé tous les équipages de la rade, ont voulu faire égorger tous les citoyens du 4 avril, et ont tiré sur votre commissaire civil Delpech ?

Ce sont encore ces mêmes hommes, ces agitateurs turbulents qui soudoient deux gazettes contre-révolutionnaires à Philadelphie, pour injurier et calomnier les Français, déprécier vos ressources, vous aliéner l'esprit des Américains et entraver la marche de votre ministre dans ce pays.

Ce sont encore eux qui, sous le masque du patriotisme, se sont introduits dans les Sociétés

populaires les plus distinguées, pour y égarer l'opinion publique sur les colonies, afin de perdre plus sûrement ce qu'ils appellent leurs ennemis, et surtout, ainsi qu'ils s'en vantent, ces infâmes commissaires civils, envoyés, disent-ils, par ces monstres de Jacobins.

Cette découverte et ces derniers renseignements, qui vous sont adressés par votre ministre auprès des Etats-Unis, nous ont été communiqués par la correspondance de Mangoury, votre consul à Charlestown, qui est journellement en butte à toutes les insultes des émigrés français, et dont la vie est même à chaque instant menacée par eux.;

Ce sont encore eux qui, d'accord avec les Anglais, interceptent toutes les communications. Ils ne veulent pas qu'il arrive la moindre nouvelle, ni de France dans les colonies, ni des colonies en France ; ils arrêtent tous les papiers ; ils fouillent jusque dans les endroits les plus secrets.

Ceux qui sont à la tête de cette inquisition, dans le continent de l'Amérique, sont Talon et Noailles, et quatorze ou quinze mille émigrés de France et de Saint-Domingue sont leurs agents.

S'il était permis de parler de soi, nous pourrions ajouter : ce sont eux encore qui, par une suite de leur système, ont voulu nous faire assassiner, à notre débarquement à Philadelphie, par les émigrés français réfugiés en cette ville ; ont forcé nos malles, enlevé partie de nos dépêches pour la Convention et pour les ministres, pillé tous nos papiers, notre argent, nos effets, ont appuyé le poignard sur le sein de mon collègue Belley, pour le forcer à quitter la cocarde nationale (ce qu'il n'a pas voulu faire), ont volé sa montre, son argent, tous ses effets, jusqu'à ceux de son enfant, enfin lui ont fait essuyer les plus mauvais traitements. Un de ces hommes à poignard disait à Belley, mon collègue : « Comment, coquin, tu oses être officier dans un régiment ! Tu as l'insolence de vouloir commander des blancs ! - Et pourquoi pas ? leur répondit mon collègue (et avec une fierté énergique, l'expression de celui qui sent profondément sa dignité d'homme) ; je sers depuis vingt-cinq ans sans reproche ; et quand on sait sauver des blancs et les défendre, on peut bien les commander. « Ce n'est que par une merveille que nous avons échappé aux poursuites de ces brigands, et sauvé le reste des dépêches pour la Convention. Ils voulaient nous empêcher d'arriver jusqu'à vous, parce qu'ils prévoyaient bien que nous allions vous découvrir la vérité, vous dénoncer tous leurs crimes, et démasquer tous les traîtres. Ils nous ont même poursuivis jusqu'ici, et à notre arrivée ils nous ont fait essuyer une nouvelle persécution. Nous ne nous plaindrons pas de ce que nous avons souffert. N'est-on pas trop heureux quand on fait quelques sacrifices à la patrie ? Il vaut mieux qu'un innocent soit victime quelques jours plus tôt que de laisser échapper un coupable.

Aujourd'hui nous pouvons faire entendre notre voix, nous pouvons dire la vérité ; nous devons la dire, nous la dirons.

Nous prions donc nos concitoyens de fixer toute leur attention sur la conduite des colons qui trompent la France depuis quatre ans. Ils ont eu le secret, ces colons, de se faire excepter de la liste des émigrés et d'échapper à la confiscation de leurs biens, qui, pour les émigrés, se montent à Saint-Domingue peut-être à 1 ou 2 milliards ; et aujourd'hui, tandis que d'une part ils tendent la main aux Espagnols, et que de l'autre ils se vendent à l'Angleterre (ainsi qu'on le verra par le traité que nous apportons), et qu'au continent de l'Amérique ils réclament ouvertement la protection de l'Espagne et de l'Angleterre, en insultant et en injuriant tout ce qui tient à la France, ils ont l'impudence de tendre une troisième main à cette même France, et d'en imposer à la Convention nationale au point qu'elle était prête à leur accorder des secours, à leur donner le sang du peuple français et son numéraire pour combattre, au nom de la France, les Français de Saint-Domingue restés fidèles à la république et armés pour sa cause. Déjà ils pressaient l'expédition, parce qu'ils redoutaient que le temps ne vînt à découvrir leur trame criminelle. Ils sollicitaient tous des passeports pour aller eux-mêmes exécuter leur infâme trahison, pour aller jouir du marché qu'ils avaient conclu.

Que tous les Français se réveillent donc de leur léthargie ; qu'ils ouvrent enfin les yeux sur ces colons perfides, sur les serpents qu'ils réchauffent dans leur sein ! Jamais les Anglais n'ont eu dans l'intérieur de la France des agents plus fidèles ni plus dangereux pour nous. Ne sait-on pas que tous les colons sont nobles, très nobles, hauts et puissants seigneurs, liés avec tous nos ennemis, émigrés et autres ; qu'ils ont à Londres Malouet, Vaudreuil, Lameth, et peut-être deux mille colons comme eux, des plus riches et des plus animés contre vous, qui sont leurs agents et leurs correspondants, et qui, étant tous émigrés, n'ont que le moyen de vous

tromper pour rentrer, loin de vos yeux, sur le territoire français ?

Ne voit-on pas cette chaîne de conspirations qui se tient ? Et tandis qu'on voulait livrer Toulon et Brest, nos plus beaux ports, le dépôt de toutes nos forces navales, les agents perfides du ministère britannique commandaient à Saint-Domingue la défection entière de toute notre marine, pour livrer en même temps la plus belle de nos colonies.

Le silence seul des colons sur Galbaud qui a reçu des Anglais la torche allumée pour incendier le Cap, la plus belle ville de Saint-Domingue, la plus riche de toute l'Amérique ; sur ce Galbaud qui est aujourd'hui accueilli et réfugié chez les Anglais en Canada, ne suffit-il pas pour démasquer ces coupables ? D'ailleurs on ne peut douter que Galbaud ne fût le complice des colons, leur adjoint, leur ami, leur créature ; il était noble comme eux, fils d'un ancien conseiller du Port-au-Prince, fils de colon, colon lui-même, envoyé par Périgny, qui était colon, fils et neveu de colon, et de plus de l'ancienne marine, dont les chefs à Saint-Domingue étaient tous de l'ancienne marine royale : leur coalition et leur perfidie ne sont-elles pas évidentes ?

Depuis la guerre il ne peut arriver aux colons aucune ressource, il ne vient point de bâtiments. Celui qui fait le plus de revenus dans les opérations, dans les quartiers intacts, est à l'instar de celui qui n'en fait aucuns. Eh bien ! la plus grande partie de ceux qui sont en France, et surtout les meneurs, les agents, ne manquent de rien et sont dans l'opulence.

Leurs associés, leurs complices, qui sont dans le continent de l'Amérique, et qui y persécutent tout ce qui veut porter le nom de Français et la cocarde nationale, enrichissent les traiteurs, y étalent un luxe scandaleux, y jouent l'or à pleines mains, y donnent enfin dans tous les excès les plus dispendieux.

Ne voit-on pas la main de Pitt fournissant à toutes ces dépenses, dirigeant tous les fils de la plus horrible des conspirations et aiguillant tous les poignards de ces conjurés à sa solde ? Quel est l'esprit assez endurci ou assez froid pour sa patrie, qui pourrait en douter ? S'il en est, eh bien ! qu'il examine avec réflexion, qu'il lise avec attention la relation que nous allons faire imprimer d'abord, et un mémoire sur la situation générale de Saint-Domingue, qui la suivra de près.

Nous nous attendons bien que les ennemis des citoyens de couleur et des noirs vont les calomnier auprès du peuple français. Ils vont les peindre comme des hommes méchants et indisciplinables, enfin comme des être cruels et féroces. Citoyens français, ne les croyez pas ; ceux qui tiennent ce langage ne sont pas des colons fidèles, ce sont des colons contre-révolutionnaires qui font la guerre à la liberté et à vous-mêmes, d'accord avec des émigrés français ; ne les croyez pas, ils vous ont trompés tant de fois ! Ces noirs qu'on vous peindra si méchants, autrefois réunis dans des ateliers de trois, quatre ou cinq cents, se laissaient conduire par un seul blanc sans rien dire, et étaient dociles à tous ses caprices. S'ils étaient si féroces, les aurait-on menés si facilement ? Leur méchanceté n'est que dans le cœur de leurs oppresseurs ; c'est un prétexte que ceux-ci prennent pour justifier l'esclavage ; et quand les noirs auraient été méchants, nous ne pourrions pas raisonnablement leur en faire un crime, car la servitude déprave l'homme ; mais la méchanceté heureusement n'est pas naturelle.

Depuis trop longtemps, ils avaient été vexés, opprimés et souvent torturés, martyrisés de toutes les manières : se sont-ils permis quelques vengeances ? n'ont-ils pas, au contraire, sauvé un grand nombre d'Européens dans les journées désastreuses des 20 et 21 juin ? N'ont-ils pas, au milieu des combats, respecté tous ceux qui étaient sans armes ? n'ont-ils pas sauvé tous leurs maîtres qu'ils escortaient eux-mêmes jusque dans le camp des commissaires ? Depuis que la guerre civile, allumée par Galbaud, a cessé par sa fuite, s'est-il commis un seul meurtre ? Que leurs ennemis parlent, qu'ils en citent un seul, nous les en défions ! Non, l'espèce africaine n'a pas à rougir d'un seul assassinat. Je vous observe que ce ne sont point les noirs, jadis esclaves, ni les citoyens du 4 avril qui ont été les agresseurs. Ils n'ont fait que se défendre, que résister à l'oppression, que protéger la sûreté des délégués de la république française. Si les noirs, depuis ce temps, ont mérité quelques reproches d'indiscipline, excusez-les, citoyens ; ce sont quelques mouvements d'effervescence ; c'était l'effort d'un peuple encore nouveau qui brisait ses chaînes, et ne pouvait le faire sans quelque bruit, tant elles étaient pesantes. Ils ont été au premier moment agités du fanatisme de la liberté ; ils ne faisaient que d'être émancipés ; ils devaient naturellement avoir besoin de guides. Le monde, les lumières, les sciences ne se sont perfectionnés que par degrés, et il est pour les hommes

un passage nécessaire de la jeunesse à la virilité.

Législateurs, on calomnie les noirs, on envenime toutes leurs actions, parce qu'on ne peut plus les opprimer. Nous les mettons sous votre sauvegarde. Vous saurez démêler les causes de toutes ces accusations. - Il ne faut attribuer les écarts de la liberté qu'à ceux qui voudraient la détruire.

Dans tous les points de la clause que nous vous soumettons, ce sont les criminels qui sont les accusateurs. Lorsque les détracteurs des noirs présenteront le tableau de quelques-unes de leurs erreurs ou même de leurs fautes, ils ne feront que l'énumération de leurs propres forfaits. Ils les opprimaient quand ils étaient esclaves et qu'ils courbaient la tête ; aujourd'hui ils les calomnient, parce qu'ils l'osent relever un peu. Les fautes des malheureux noirs, je le répète, ne sont jamais, n'ont jamais été que les crimes de ceux qui les égarent après les avoir opprimés. Les noirs ne sont pas cruels, comme des colons blancs aiment à le dire, et l'existence de leurs ennemis prouve assez que les noirs sont *patients, exorables et généreux*. Les noirs ont même le germe des vertus : ces vertus leur appartiennent, leurs défauts viennent seuls de nous ; ils sont naturellement doux, charitables, hospitaliers, très sensibles à la piété filiale ; ils aiment la justice et ont le plus grand respect pour la vieillesse : ces vertus, peuple français, les rendent encore plus dignes de toi.

Citoyens représentants, songez que l'ignorance du bien est souvent la source du mal : instruisez ces hommes nouveaux ; qu'ils soient éclairés en votre nom par des patriotes patients et vertueux ; que par vos décrets ils reçoivent des leçons de sagesse et de vertus républicaines. La nature, la loi en ont fait des hommes, l'instruction en fera des hommes de bien. En tenant de vous leurs droits, ils en seront plus attachés à leurs devoirs : le premier de tous sera pour eux de combattre pour votre patrie, qu'ils regardent comme la leur. Autrefois ils n'étaient pas obligés de défendre leurs chaînes, mais aujourd'hui, en reconnaissance du nom de Français qu'ils vous devront, ils consacrent tous leur vie à votre service, et ils sont à Saint-Domingue au nombre de quatre cent mille à votre disposition, dont il ne tient qu'à vous de faire autant de soldats. Déjà, en attendant vos ordres, à la première nouvelle de l'invasion des Anglais, ils ont commencé dans le Nord par jurer de périr tous jusqu'au dernier, et de s'ensevelir sous les décombres de Saint-Domingue plutôt que de recevoir une domination étrangère.

Dans une explosion de zèle et de dévouement général, ils disaient : « Si nous sommes forcés de nous replier faute de munitions, nous ne laisserons que des ruines et des cendres ; nous nous retirerons dans les montagnes, nous y vivrons de racines et d'eau jusqu'à ce que la France nous envoie des secours, et nous vaincrons ensuite les ennemis avec des rochers et des flèches. » Nous apportons ce serment au peuple français. Votre délégué l'a reçu en notre présence ; et moi, en mon particulier, moi qui aime la France, ma patrie, par-dessus tout, j'en ai été pénétré de joie et d'admiration, et ai été d'autant plus flatté de représenter des hommes qui étaient si sincèrement dévoués à la république. Je leur avais souvent parlé de vous ; ils ont vu dans mes discours la franchise et la vérité, qui sont l'attribut d'un vrai patriote. Le récit de tout ce que vous avez fait pour la liberté les éclairait, échauffait, enflammait leurs cœurs ; le récit de vos victoires élevait leurs âmes, et développait en eux des sentiments de patriotisme qui jusqu'alors leur étaient inconnus : votre nom les ranimait, les consolait de tous leurs maux passés. C'est ainsi, en leur parlant de vous, et par ma conduite qui a toujours été d'accord avec mes discours, que j'ai commencé à mériter leur confiance. J'avais toujours porté dans mon cœur les germes de la liberté et de l'égalité ; je m'étais instruit à Paris par vos exemples, et je m'étais aimanté dans la première des Sociétés populaires dès sa création. Je n'ai vu dans la révolution qui s'est opérée à Saint-Domingue que l'accomplissement de mes vœux pour le genre humain et qu'un de ces événements ordonnés par la Providence, auxquels, dans ses décrets, elle attache peut-être la plus haute importance. Quoique j'eusse toute ma fortune, toutes mes espérances, tous mes moyens d'existence à Saint-Domingue, vos principes m'avaient heureusement préservé de la corruption. J'ai bientôt senti qu'un ami de la liberté et de l'égalité devait aussi l'être de l'humanité, et les sacrifices que j'avais à faire ne m'ont coûté que des larmes de sensibilité et de joie. Je suis flatté d'avoir vu disparaître à Saint-Domingue la honteuse distinction des castes, d'y voir tous les hommes égaux et de les embrasser en frères.

Quand j'ai vu que je pouvais compter sur leur fidélité, ayant été choisi par l'assemblée des

électeurs, légalement formée, aux termes du décret du 22 août 1792, d'après la tenue des assemblées primaires, j'ai accepté comme un devoir la mission qu'ils ont bien voulu me confier, et je n'ai point hésité à braver tous les dangers pour venir vous présenter avec mes collègues, au nom de tous les hommes qui habitent le département du Nord, l'hommage de leur attachement au peuple français et de leur dévouement à la République une et indivisible ; Européens, Créoles, Africains, ne connaissent plus aujourd'hui d'autres couleurs, d'autre nom que ceux de Français.

Citoyens représentants, daignez accueillir avec bonté leur serment de fidélité éternelle au peuple français. Je répons d'eux sur ma tête, tant que vous voudrez bien être leurs guides et leurs protecteurs. Vous pouvez, citoyens législateurs, vous préparer des souvenirs consolateurs en honorant l'humanité et en faisant un grand acte de justice qu'elle attend de vous. Créez une seconde fois un nouveau monde, ou au moins qu'il soit renouvelé par vous ; soyez-en les bienfaiteurs ; vos noms y seront bénis comme ceux des divinités tutélaires. Vous serez pour ce pays une autre Providence